



## L'UNSA Police des Hauts-de-France n'est pas d'accord avec toutes les conclusions rendues et le fait savoir !

Alliance, Unité et UNSA Police ont été reçus le mercredi 21 février par le DDSP 59, et les personnes déléguées pour cette mission, pour nous informer que les stands de tir domaniaux de la DDSP 59 étaient opérationnels.

M. le DDSP 59 et le syndicat Alliance affirment qu'après enquêtes et travaux, il n'existerait plus aucun risque pour les FTSI et les collègues qui participent aux séances...

L'UNSA police reste dubitatif et s'insurge sur le « aucun risque dans un stand de tir »

L'UNSA Police ne fera pas de commentaire sur cette prise de position d'un syndicat, chacun fera sa propre analyse ...

L'UNSA Police n'est pas d'accord avec ces affirmations et le démontrera lors de la CHSCT du 22 mars 2018.

[Nous avons sollicité, par écrit, M. le Préfet pour que soit inscrit, à l'ordre du jour de la CHSCT du 22 mars, les problèmes récurrents des stands de tir domaniaux de la DDSP du Nord, nous avons reçu une réponse favorable.]

L'UNSA Police a exposé les points qui posent de sérieux problèmes depuis plusieurs mois et nous avons rédigé un carnet de note.

Des travaux ont été réalisés suite à ces difficultés dénoncées par les FTSI, mais tout n'est pas réglé, et des risques pour la santé des intervenants subsistent ...

« Pour L'UNSA Police il n'est pas question de faire le béni-oui-oui sur des sujets aussi sensibles que les stands de tir.

Les avis donnés par les spécialistes, que sont les FTSI, doivent être pris en compte.

Le médecin du travail était absent.

Une réunion, où nul n'est capable d'interpréter le résultat des mesures - les analyses doivent être adressées pour expertise à un toxicologue, seule professionnels en mesure d'interpréter les données - ne peut être validée d'un blanc seing !

L'UNSA Police syndicat responsable ne le fait pas ! La santé des personnels est primordiale au delà de toutes considérations purement opérationnelles.»

Jean-Marc Tranchant  
Secrétaire zonal

# UNSA Police, le langage de vérité !



## STANDS DE TIR



## CELLULE DE VEILLE DDSP 59

Après de nombreuses interventions auprès de la DDSP 59 et du Préfet délégué à la Sécurité et la défense, concernant les dysfonctionnements des stands de tir du département notamment celui de l'Hôtel de Police de Lille, Alliance Police Nationale obtient la mise en place d'une cellule de veille qui s'est réunie ce jour.

Après enquêtes et travaux réalisés, au vu des premiers résultats des analyses effectuées, il s'avère qu'il n'existe aucun risque aussi bien pour les FTSI que pour les fonctionnaires utilisateurs.

Le DDSP nous informe que les stands de tir du Département sont à nouveau opérationnels. Dans le même temps, il nous invite à l'aviser de tout dysfonctionnement survenant à nouveau.

Alliance Police Nationale rappelle qu'il existe 2 registres à disposition du personnel, à savoir le registre de sécurité et santé au travail et le registre de danger grave et imminent à remplir obligatoirement en cas de nécessité avérée.

Alliance Police Nationale, vous informe qu'un CHSCT se réunira le 22 mars 2018 sur ce sujet et présentation du rapport finalisé de cette situation.